Session ordinaire 2017-2018

LB/PR

P.V. AI 01
P.V. FI 10

Commission des Finances et du Budget

Commission des Affaires intérieures

Procès-verbal de la réunion du 9 novembre 2017

Ordre du jour :

7200 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2018

7201 Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2017 - 2021

- Rapporteur: Madame Joëlle Elvinger

- Echange de vues avec le Ministre de l'Intérieur

*

Présents : Mme Diane Adehm remplaçant M. Claude Wiseler M. André Bauler, M. Eugène Berger, M. Alex Bodry, Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, M. Gast Gibéryen, M. Claude Haagen, M. Henri Kox, Mme Viviane Loschetter, M. Laurent Mosar, M. Gilles Roth, M. Marc Spautz, membres de la Commission des Finances et du Budget

Mme Simone Beissel, M. Yves Cruchten, M. Emile Eicher, M. Gast Gibéryen, M. Claude Haagen, M. Max Hahn, M. Aly Kaes, M. Claude Lamberty remplaçant Mme Lydie Polfer, M. Marc Lies, M. Gilles Roth, M. Roberto Traversini, membres de la Commission des Affaires intérieures

M. Dan Kersch, Ministre de l'Intérieur

M. Jean Olinger, Inspection Générale des Finances, du Ministère des Finances

M. Laurent Deville, Coordination générale,

Mme Clara Muller, M. Philippe Schram, Direction des finances communales,

M. Alain Becker, Direction des Services de Secours, du Ministère de l'Intérieur

M. Paul Schroeder, Directeur de l'Administration des services de secours

M. Laurent Besch, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Eugène Berger, Président de la Commission des Finances et du Budget,
M. Claude Haagen, Président de la Commission des Affaires intérieures

*

7200 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2018

7201 Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2017 - 2021

- Rapporteur: Madame Joëlle Elvinger

- Echange de vues avec le Ministre de l'Intérieur

Explications de Monsieur le Ministre de l'Intérieur

Monsieur le Ministre de l'Intérieur relève l'augmentation positive du montant des transferts financiers étatiques vers les administrations communales.

a) Dépenses courantes

Monsieur le Ministre de l'Intérieur explique que le projet de budget pour l'exercice 2018 prévoit, en ce qui concerne le **total des dépenses courantes du département du ministère de l'Intérieur**, un montant de 837.805.100 euros. Il s'agit d'une augmentation de l'ordre de 5,3% par rapport à l'exercice budgétaire antérieur dont le montant inscrit s'élève à 795.329.527 euros.

Pour rappel, le compte provisoire pour l'exercice budgétaire 2016 fait état d'un total de 668.853.237 euros.

Il informe les membres des deux commissions que la circulaire relative à l'élaboration du projet de budget de l'exercice 2018 et destinée aux administrations communales fera l'objet d'un envoi dans les prochains jours.

Au sujet de la **section 09.5 – Incendie et Secours**, l'orateur explique que la date d'entrée en vigueur du texte de loi en projet portant organisation de la sécurité civile et création d'un Corps grand-ducal d'incendie et de secours (*doc. parl. 6861*) est prévue au plus tôt au 1er juillet 2018.

Il s'ensuit que les administrations communales sont appelées à continuer à prévoir des crédits budgétaires en faveur du fonctionnement du service d'incendie et de sauvetage (frais d'entretien et de réparations, contrats, charges, etc) jusqu'à la conclusion des conventions prévues entre le futur CGDIS et les communes.

Pour ce qui est du financement du CGDIS, l'Etat et les communes se répartissent la différence entre l'ensemble des dépenses et l'ensemble des recettes à raison de cinquante pour cent pour chacune des parties. Etant donné que la mise en vigueur du CGDIS est retardée, la contribution étatique et communale se réduira pour chacun à la moitié de la

contribution initialement prévue, c'est-à-dire à 11 millions d'euros au lieu de 22 millions d'euros.

L'orateur explique encore qu'une partie importante des dépenses du CGDIS sera financée par le produit provenant de l'augmentation de la TVA opérée depuis 2015. Jusqu'à la mise en vigueur du CGDIS, ce produit alimentera un fonds spécialement créé, actuellement doté de 99 millions d'euros. Ce fonds est surtout destiné au remboursement au prorata de la valeur nette des biens immeubles transférés au CGDIS, tenant compte des amortissements et des subsides reçus.

Au sujet de l'**impôt commercial communal (ICC)**, le ministre précise que les revenus connaissent une augmentation de l'ordre de 7,6% par rapport à l'exercice budgétaire antérieur.

Le crédit budgétaire fixé à titre de **contribution des communes au Fonds de l'emploi** est de l'ordre de 15,4 millions d'euros, une augmentation par rapport à l'exercice budgétaire en cours, à savoir 14,4 millions d'euros.

Les **subventions d'équilibre et de compensation aux communes** connaissent une diminution, passant de 11 millions d'euros (exercice budgétaire 2017) à 3 millions d'euros pour l'exercice budgétaire 2018.

b) Dépenses en capital

Le niveau de la participation en capital de l'État aux frais de réalisation d'équipements collectifs de base va, par rapport à l'exercice budgétaire en cours, être maintenu. Le crédit budgétaire inscrit est de 13,5 millions d'euros.

c) Fonds de dotation globale des communes

L'alimentation budgétaire du **Fonds de dotation globale des communes (FDGC)** connaît une progression, à savoir de 1.610.946.000 euros (exercice budgétaire 2017) à 1.720.838.000 euros pour l'exercice budgétaire 2018.

d) Fonds pour la réforme communale

Le montant du crédit budgétaire inscrit est de 14.000.000 euros.

Ainsi, sur les dix prochaines années,

- la commune fusionnée de Habscht (Hobscheid et Septfontaines) a droit à 8,3 millions d'euros,
- la commune fusionnée de Helperknapp (Boevange-sur-Attert et Tuntange) a droit à 7,5 millions d'euros , et
- la commune fusionnée de Rosport-Mompach a droit à 6,9 millions d'euros.

Monsieur le Ministre de l'Intérieur explique qu'il convient, suite aux élections communales du 8 octobre 2017, de relancer les initiatives en vue de promouvoir les projets de fusion des communes.

Echange de vues

❖ Un représentant du groupe politique CSV s'enquiert sur la disponibilité du **document**, jadis compilé par le ministère de l'Intérieur, reprenant en détail, par commune, des informations comme le taux communal de l'impôt foncier, le taux communal de l'impôt commercial communal, l'endettement des communes et autres indications.

Monsieur le Ministre de l'Intérieur propose d'envoyer ledit document aux groupes et sensibilités politiques.

Le représentant du groupe politique CSV constate que le crédit budgétaire relatif à la répartition de la participation de l'ensemble des communes dans le financement de l'enseignement musical connaît une augmentation.

Monsieur le Ministre de l'Intérieur explique que dans le cadre du projet de loi portant modification de l'article 12 de la loi modifiée du 28 avril 1998 portant a) harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal ; b) modification de l'article 5 de la loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail ; c) modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat (*doc. parl. 7202*), il est prévu, suite à la création de trois nouvelles écoles de musique, d'augmenter la dotation étatique dans le cadre du financement de l'enseignement musical.

❖ Un représentant du groupe politique CSV aimerait avoir de plus amples détails quant à la possibilité d'obtenir une participation financière étatique quant à des travaux visant les cimetières.

Un représentant du ministère de l'Intérieur explique que cette faculté existe pour autant qu'il s'agisse de travaux visant la construction d'un nouveau cimetière et l'extension d'un cimetière existant.

❖ Un représentant du groupe politique CSV fait part de certains **pics de trésorerie négative fin mai et début juin intervenus suite au paiement** des avances aux administrations communales dans le cadre du Fonds de dotation globale des communes. Il souligne que cela peut générer certains désagréments au niveau de la trésorerie communale.

Un représentant du ministère de l'Intérieur détaille le calendrier des échéances de paiements des avances aux administrations communales (qui n'a d'ailleurs pas changé par rapport aux exercices budgétaires antérieurs), à savoir :

- un huitième de la somme due est payé le 31 janvier,
- un huitième de la somme due est payé le 31 mars,
- un quart de la somme due est payé le 30 juin,
- un quart de la somme due est payé le 30 septembre,
- un huitième de la somme due est payé le 31 décembre, et
- le solde restant dû est payé en mars de l'année suivante.

Il précise que sur les 1,6 milliard d'euros dus, quelque 1,2 milliards d'euros ont déjà été payés aux administrations communales afférentes.

Monsieur le Ministre de l'Intérieur rappelle qu'un des objectifs indissociables à la réforme des finances communales était, et est toujours, que les administrations communales obtiennent les sommes leur dues dans les délais jugés nécessaires. Il propose partant, s'il devrait y avoir des difficultés susceptibles d'affecter la trésorerie des administrations communales, d'en conférer avec les membres du Conseil Supérieur des Finances Communales.

❖ Un représentant du groupe politique CSV aimerait connaître **l'état des investissements** déjà consentis dans le cadre de la **réforme des services d'incendie et de secours et de la protection civile**.

Monsieur le Ministre de l'Intérieur explique que les crédits budgétaires afférents, réunis à la section 09.5 – Incendie et Secours pour le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2018, connaissent par la force des choses une augmentation.

Les frais de fonctionnement ont augmenté, notamment due à l'utilisation croissante des nouvelles techniques de communication mises à disposition (quelque 4.000 utilisateurs à l'heure actuelle) et due à la nécessité de les sécuriser.

De même, la nouvelle classification professionnelle du pompier professionnel qui relèvera non pas de la carrière D (comme initialement proposé) mais de la carrière C aura pour conséquence une légère augmentation de la masse salariale.

Les nouvelles mesures en faveur du volontariat feront aussi l'objet d'une augmentation par rapport au seuil initial.

En ce qui concerne les recrutements effectués, l'orateur donne les précisions suivantes :

- pour l'année 2017, quelque 50 **agents professionnels** ont été recrutés afin de pallier aux insuffisances constatées sur le terrain. Lesdits recrutements seront continués comme les besoins sont réels ;

- le contingent des **agents professionnels** a connu une augmentation de 38 personnes en 2013 à 142 pour 2017 ;

- le **central des secours d'urgence « 112 »** compte actuellement 26 fonctionnaires par rapport à 16 pour 2013 ;

- l'**Administration des services de secours (ASS)** compte actuellement quelque 248 fonctionnaires et employés.

Monsieur le Ministre de l'Intérieur donne à considérer que l'évolution des besoins en termes de ressources humaines et les recrutements conséquents ont connu une évolution plus conséquente qu'initialement anticipée.

Le représentant du groupe politique CSV explique, en ce qui concerne la mise en œuvre de l'accord collectif dans le cadre des structures communales relevant du secteur socio-éducatif (SAS), qu'il convient de prévoir une hausse de la masse salariale de l'ordre de 16%. Or, il semblerait que le crédit budgétaire afférent serait inscrit parmi les crédits budgétaires relevant du ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et non parmi ceux relevant de la compétence du ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative.

Monsieur le Ministre de l'Intérieur explique qu'il en conférera avec le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

- Monsieur le Ministre de l'Intérieur explique, au sujet du **critère de la superficie totale ajustée** (un des cinq critères utilisés dans le cadre de la distribution du Fonds de dotation générale communale aux administrations communales) qu'une erreur matérielle (dans la loi budgétaire 2017) a été redressée dans le cadre du projet de budget des recettes et des dépenses pour l'année 2018. Celle-ci a donné lieu à des divergences d'interprétation quant à la superficie totale de la zone urbanisée d'une commune (terrains *aedificandi* et terrains *aedificati*).

Le Secrétaire-administrateur,
Laurent Besch

Le Président de la Commission des Finances et du Budget,
Eugène Berger

Le Président de la Commission des Affaires intérieures,
Claude Haagen